

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297

### *Second projet de règlement numéro 297 modifiant l'article 49 du règlement no 92 afin d'interdire les immeubles de 3 étages dans la zone PA-1 et les usages autorisés*

---

ATTENDU QUE la construction d'unité de multi logements est autorisée pour une dimension de 3 étages de hauteur dans la zone PA-1;

ATTENDU QUE cette situation aurait pour effet de dénaturer le noyau urbain ;

ATTENDU QUE la capacité de traitement des eaux usés du noyau urbain a atteint son plein potentiel ;

ATTENDU QU'une grande partie de la zone est située en zone à risque de glissement de terrain ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE la période de consultation prévue par l'arrêté 2020-074 est écoulée ;

ATTENDU QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu lors de la période de consultation ;

#### **R 019-2021**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Tousignant, secondé par Mme Josianne Lépine-Perreault et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement :

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2 : Modification**

L'article 49 « Les zones PA-1 » du Règlement de zonage no 92 est modifié de la manière suivante :

Les constructions et usages permis sont les suivants:

- les usages des classes a, b et c du groupe résidentiel;
- les usages de la classe a du groupe commerce;
- les usages de la classe b du groupe public;
- type de structure permise: isolée et jumelée;
- nombre d'étage permis: 1 étage avec sous-sol ou 2 étages sans sous-sol (maximum 2 étages habitables);
- les bâtiments accessoires et les usages complémentaires tels que définis au présent règlement.

#### **ARTICLE 3: Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

<b>AVIS DE MOTION</b>	<b>2 NOVEMBRE 2020</b>
<b>1<sup>ER</sup> PROJET DE REGLEMENT</b>	<b>2 NOVEMBRE 2020</b>
<b>AVIS PUBLIC</b>	<b>5 NOVEMBRE 2020</b>
<b>CONSULTATION</b>	<b>20 NOVEMBRE 2020</b>

**2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**  
**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION**  
**ADOPTION**  
**PUBLICATION**  
**CERTIFICAT CONFORMITÉ**

**11 JANVIER 2021**  
**12 JANVIER 2021**  
**27 JANVIER 2021**  
**1 FÉVRIER 2021**  
**2 FÉVRIER 2021**

---

Véronique Venne, mairesse

---

Pierre Mercier, directeur général secrétaire-trésorier

PROJET